

## Association Sportive – Collège Le Prieuré – 2022-2023

Dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), l'Association Sportive du Collège Le Prieuré propose de développer, pour tous les élèves volontaires, la pratique d'activités sportives, en complément des cours d'Éducation Physique et Sportive.



<b>Badminton</b> (gymnase POPD)	<b>Mercredi</b> 13h00 – 14h30 ou 14h30 – 16h00	<b>VTT</b> (forêt domaniale de Saint-Germain)*	<b>Mercredi</b> 13h30 – 14h30 ou 14h30 – 15h30
<b>Natation</b> (piscine ML)	<b>Lundi</b> 16h15 – 17h15	<b>Crossfit/ Renforcement musculaire</b> (dojo POPD)	<b>Lundi</b> 13h00 – 14h00
<b>Basket</b> (gymnase POPD)	<b>Mardi</b> 13h00 – 14h00	<b>Futsal</b> (gymnase POPD)	<b>Jedi</b> 13h00 – 14h00

### PROGRAMMATION D'ACTIVITES 2022/2023

- Votre enfant peut s'inscrire à **plusieurs activités** ;
- Les élèves devront se rendre sur les installations par leur propre moyen à l'heure indiquée ci-dessus. Ils seront libérés à la fin du créneau au même endroit.
- Les deux créneaux proposés en VTT ne sont pas définitifs, ils sont susceptibles de changer en fonction du nombre de participants (12 élèves par groupe).
- La participation aux activités badminton et natation donne par ailleurs le droit de participer à des **compétitions contre d'autres collèges** et de représenter le collège du Prieuré, au sein du district, du département, et de l'académie.
- Des sorties occasionnelles sont aussi organisées, notamment en fin d'année sur l'île de loisirs de Cergy.

*Les activités commenceront la semaine du **12 septembre**. Votre enfant peut venir essayer l'activité avant de s'inscrire.*

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour inscrire votre enfant, il vous sera demandé :

- **La fiche d'inscription**
- **Le règlement de l'AS**
- **Le chèque de cotisation** à « l'ordre de l'AS du collège du Prieuré »

Le dossier est à déposer (dans une enveloppe au nom de l'élève) *dans la boîte aux lettres* dédiée à l'association sportive située à côté de l'entrée de la salle des professeurs ou à remettre à votre professeur d'EPS.

### PRIX DES COTISATIONS

- 20 euros pour une activité du midi.
- 40 euros pour le badminton, la natation et le VTT ;
- 50 euros pour deux activités
- Possibilité de régler avec le PASS+



L'équipe d'EPS

## Autorisation parentale

Nom, prénom : .....

Classe : ..... Sexe : F / M Date de Naissance : ...../...../.....

Numéros de téléphone en cas de besoin :

Tel 1 : ..... Tel 2 : .....

Personne à contacter en cas d'urgence :

..... Tel : .....

Je soussigné (e), Madame ou Monsieur.....  
père/mère/responsable légal (1)

- Autorise mon enfant à participer à l'activité ou aux activités suivantes :
  - .....
  - .....
  - .....
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (2)
- Autorise la publication de photos de mon enfant, en lien avec les activités de l'association, sur le site du collège du Prieuré (2)

Cotisation (1) : Espèces / Chèque / Pass +

Fait à : ..... Le ...../...../ 2022

Signature

- (1) rayer la mention inutile  
(2) rayer en cas de refus d'autorisation  
(3) cocher si l'enfant est concerné par l'activité



## Règlement de l'association sportive

**Conditions d'adhésion** : Tout élève du collège peut s'inscrire à l'Association Sportive, à n'importe quel moment de l'année scolaire (sous condition de places disponibles), en fournissant :

- Une autorisation parentale
- Le règlement de la cotisation
- En acceptant le règlement de l'AS

L'élève sera ainsi licencié à l'Association Sportive et à l'UNSS pour l'année.

Un élève souhaitant changer d'activité ou l'abandonner en cours d'année doit, après accord des professeurs concernés, présenter une autorisation écrite des parents. En cas d'arrêt en cours d'année la cotisation ne sera pas remboursée. Cependant, nous rappelons que l'arrêt d'une activité doit être exceptionnelle et justifiée.

**Assurance** : Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les licenciés à jour de leur cotisation sont couverts par l'assurance MAIF contractée par l'A.S. Une assurance complémentaire est proposée par la MAIF.

L'inscription à l'AS impose à l'élève d'être assidu aux entraînements. En cas d'absence, l'adhérent doit impérativement prévenir avant le jour d'entraînement le professeur d'EPS responsable de l'activité par un mot écrit et signé du responsable légal.

Pour le badminton, les adhérents s'engagent à participer aux différentes compétitions qui auront lieu le mercredi après-midi. Ces dernières sont des rencontres avec d'autres collégiens, adaptées au niveau de chacun des licenciés. Les déplacements sont encadrés par les enseignants.

**L'Association Sportive doit être un lieu d'échange, de convivialité et de respect d'autrui. À tout moment et en toute circonstance il est demandé à chaque licencié de :**

- Suivre les règles d'organisation et de sécurité données.
- Respecter le matériel et les installations (les dégradations commises devront être dédommagées).
- Respecter les autres joueurs, les jeunes officiels et les adultes qui les encadrent.
- Ne jamais se soustraire à la surveillance des personnes responsables.
- Suivre les règles des transporteurs.

En cas de manquement à ces règles le licencié sera averti, refusé aux journées suivantes, voire même exclu de l'AS sans possibilité de remboursement de la cotisation. Les sanctions appliquées se référeront au règlement intérieur du collège.

Signatures de représentants légaux :

Signature de l'élève :

## Informations complémentaires AS VTT :

L'activité est limitée à 12 élèves par créneau, soit 24 élèves au total. Ne tardez pas à inscrire votre enfant s'il est intéressé.

En fonction du nombre d'inscrits, les horaires seront les suivants :

- 1 groupe : 13h30 – 15h00
- 2 groupes : 13h30 - 14h30 ; 14h30 – 15h30

La première séance permettra de déterminer le niveau des élèves et ainsi de faire deux groupes de niveau.

Chaque participant doit se munir du matériel suivant :

- Un VTT en parfait état de fonctionnement
- Un casque
- Des gants
- Un gilet jaune
- Une chambre à air de rechange ou une bombe anti-crevaison
- Un bidon ou une bouteille d'eau

Le point de rendez-vous est fixé à la piscine de Maisons-Laffitte afin de partir directement en forêt. L'enseignant ne prendra aucun enfant à charge à partir du collège.

L'activité se déroule dans la forêt de ML, cependant des sorties occasionnelles vers le Pumptrack du Mesnil-le-Roi seront régulièrement organisées. Nous partirons à ce moment-là directement du POPD et le retour d'entraînement se fera au même endroit. Nous vous préviendrons en amont de ces sorties.